



Procès verbal de la réunion du Comité Syndical

Tenue au siège du Syndicat,

Allée Clésinger, 36400 Montgivray,

le 23 avril 2026 à 18h00

Ordre du jour :

1. Installation du comité syndical par le président sortant.
2. Election du président du syndicat d'assainissement.
3. Election des vice-présidents.
4. Lecture de la charte de l'élu
5. Délégations du comité syndical au Président
6. Approbation du Procès-verbal du 09 mars 2026
7. Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Le président sortant, Monsieur François BUFFETEAU, remercie tous ceux qui l'ont accompagné dans son mandat et dresse un bref bilan de son action, procède à l'appel des conseillés et cède la présidence à Bernard Giraud le doyen de l'assemblée :

Le comité désigne : Agnès ROBIN, secrétaire de séance

Le comité constate que 13 membres sont présents ou représentés. Il peut donc valablement délibérer.

1. Liste des membres :

Le président de séance rappelle qu'au terme de l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération de la châtre, le comité syndical est constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants représentant chacune des communes adhérentes comme suit :

La Châtre : 6 Titulaires 4 Suppléants

Montgivray : 4 Titulaires 3 Suppléants

Le Magny : 2 Titulaires 2 Suppléants

Briantes : 1 Titulaire 1 Suppléants

Le Président de séance donne lecture des extraits respectifs des quatre communes portant désignation des

délégués municipaux de chacune des communes, chargés de les représenter au d'assainissement de l'agglomération de La Châtre. Les quatre extraits sont joints au verbal.

Liste des délégués :

La Châtre :

Titulaires : Magalie CHAREL, Aurore CHEVALIER LATTARI, Marie-Laure LEUILLET
François BUFFETAU, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN

Suppléants : Nadine LYONNET, Alyson MONTAZEL, David ESSLINGER,
Marc HENRIET

Montgivray :

Titulaires : Agnès ROBIN, Catarina SARAIVA, Cyril DESCHAMPS,
Miryan DIEUDONNE

Suppléants : Aliocha SAPELKINE, Anthony HANNON, Christophe WARDAVOIR

Le Magny :

Titulaires : Didier BAUDIN, Philippe COULADON

Suppléants : Benoit BIRE, Laurent MOULIN

Briantes :

Titulaires : Frédéric BOULBON

Suppléants : Damien CHABENAT

Les votes qui suivent sont organisés à bulletin secrets. Un procès-verbal détaillé, réglementaire est déposé en Sous-préfecture le 24/04/2026. Une copie est conservée au secrétariat du SIAAC.

2. Election du Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de La Châtre, sous la présidence du doyen du comité.

Un seul candidat se déclare : François BUFFETEAU

Mise aux voix :

Il obtient : 13 voix favorables et 0 abstentions

François BUFFETEAU est élu Président du Syndicat intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de La Châtre.

3. Election des Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de La Châtre, sous la présidence de François BUFFETEAU nouveau président élu.

Trois candidats se déclarent :

Après vote à bulletin secret pour chacun des vices présidents, Ils obtiennent et sont élus :

Premier Vice-Président : Myrian DIEUDONNE, 13 voix favorables et 0 abstention

Deuxième Vice-Président : Philippe COULADON, 13 voix favorable et 0 abstention

Troisième Vice-Présidents : Frédéric BOULBON, 13 voix favorable et 0 abstention

4. Charte de l' élu local et délégation au président.

Le Président donne lecture de « la charte de l' élu local », indique qu' elle sera annexée pour approbation au procès-verbal de la présente réunion.

Les membres du comité approuvent à l' unanimité la charte.

Le président donne lecture de « la délégation du comité syndical au président », qui sera annexé pour approbation au procès-verbal de la présente réunion.

Les membres du comité approuvent à l' unanimité la délégation du comité syndical au président.

5. Approbation du procès-verbal du 09 mars 2026,

Le président soumet à approbation, le procès-verbal du 09 mars 2026.

Il est approuvé par 8 voix pour et 5 abstentions.

6. Indemnités de fonction du Président et vice-présidents

Le montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents varie en fonction de l' importance de la population du secteur pour le SIAAC, tranche 3500 à 9999 habitants. Le taux maximal applicable est de 16.93 % de l' indice brut 1027 pour le président, et de 6.77% de l' indice brut 1027 pour les vice-présidents.

Une grille indiciaire est communiquée aux membres.

Les indices retenus historiquement pour le SIAAC sont de :

- Président : 16.93 % de l' indice brut terminal de l' échelle indiciaire de la fonction publique : 1027
- Les Vice-présidents : 4 % de l' indice brut terminal de l' échelle indiciaire de la fonction publique : 1027

L' ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l' enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et reste dans l' enveloppe budgétaire 2026.

Les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l' évolution de la valeur du point de l' indice et payées mensuellement.

Le président met aux voix les indemnités des élus :

Délibération n° 2026-07

Le comité se prononce favorablement à l' unanimité de 13 voix pour l' attribution d' une indemnité pour le Président : 16.93 % de l' indice brut terminal de l' échelle indiciaire de la fonction publique : 1027,

Et pour Les Vice-présidents : 4 % de l'indice brut terminal de l'é
publique : 1027

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 036-200000263-20260423-PVCS23042026-AR

indiciaire de la SLO

Le Président de séance constate qu'il n'y a pas d'autres sujets à l'ordre du jour ni de questions diverses et clos la séance à 19h25.

A Montgivray, le 23 avril 2026

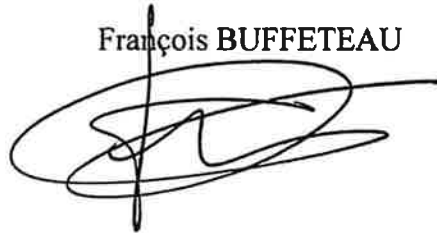
(Élection du président)
Président de séance partiel

Bernard GIRAUD



Président du Comité

François BUFFETEAU



Secrétaire de séance

Agnès ROBIN



PJ :

- Feuille de présence
- Extraits des communes portant désignation des délégués municipaux
- Grille indiciaire
- Charte de l'élu
- Délégation du comité du Président